

Travaux sur le terrain de football

Depuis plusieurs années, le terrain d'honneur de football était impraticable et dangereux l'hiver pendant les périodes de pluie.

Afin de résoudre ce problème et cesser d'annuler les rencontres, la municipalité a confié les travaux de réfection du terrain à l'entreprise Agilis d'Avrillé (49).

Le chantier a commencé le 16 mai dernier et consiste en un décapage du terrain sur 5 cm d'épaisseur avec évacuation de la terre, ensuite un drainage complet et profond avec pose de regards de visite seront entrepris. Pour terminer la société reprofilera le terrain (rectification et régularisation du profil du terrain) pour après le sabler puis l'engazonner.

Suivant les conditions météorologiques, le terrain de foot devrait être indisponible jusqu'au mois d'octobre.



Éco-pâturage - Les moutons et les brebis sont de retour

Pour la 6^{ème} année, la commune accueille depuis début avril une douzaine de caprins et ovins pour la plus grande joie des grands et des petits.

En plus de leurs qualités de "tondeur", ces animaux sont un formidable vecteur de lien social et protègent l'environnement en évitant d'entretenir ces surfaces avec des engins mécaniques.



Ces animaux ne sont pas la propriété de la commune. Ils sont loués à Miguel Dechère, auto-entrepreneur.

Vous pourrez voir pâturer :

- 5 chèvres des fossés, rue de Bruxelles ;
- 3 moutons d'Ouessant à côté du city stade ;
- 4 moutons d'Ouessant au bassin de rétention en bas de l'avenue Joël Le Theule.

Rappel important : lors de vos promenades, nous vous invitons, pour le bien-être des animaux et votre sécurité, à respecter scrupuleusement les consignes : ne pas les nourrir, ne pas les effrayer, tenir vos animaux de compagnie en laisse, ne pas pénétrer dans les enclos, ne pas toucher aux clôtures et barrières.



Une ruche sur le toit de la Mairie

Depuis début mai, une ruche a été installée sur le toit de la Mairie avec l'aide du Rucher École qui l'entretient.

Les abeilles garantissent la survie des plantes à fleurs et elles contribuent à la pollinisation de 80% des espèces de plantes. Si les abeilles venaient à disparaître, ce serait une véritable catastrophe écologique.

En effet, c'est grâce à ces formidables insectes pollinisateurs, que de nombreuses espèces de plantes sauvages, d'arbres, de fruits peuvent se développer.

Récupération de l'eau de pluie

Systématiquement depuis plusieurs années, nous sommes soumis l'été à des restrictions préfectorales concernant l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage des jardins ou des espaces verts.

De ce fait, le service Espaces Verts a installé, à l'automne 2020, une citerne souple reliée aux gouttières des ateliers municipaux, afin de recueillir l'eau de pluie.



Un panneau informant de cette démarche est apposé sur la tonne à eau réservée à l'arrosage.



Outre l'intérêt environnemental, la démarche est de ne plus utiliser d'eau potable pour arroser les nombreuses plantations des espaces verts ou pour nettoyer le mobilier urbain.

En effet, les services municipaux consomment environ 20 m³ d'eau pour l'arrosage chaque semaine. Avec une capacité de 160 m³, le service Espaces Verts a une autonomie de 2 mois d'arrosage sans qu'il y ait de précipitations.

Est-il vraiment nécessaire d'éclairer toute la nuit la rocade du Mans ?

Non, répond Le Mans Métropole.



La communauté urbaine espère réduire sa consommation d'énergie de plus de 10% d'ici 2030.

L'éclairage public est éteint sur la rocade depuis le 25 mai

Afin de réaliser des économies d'énergie, les lampadaires sont désormais éteints sur un tronçon de huit kilomètres, du carrefour giratoire de Béner, près d'Yvré-L'Évêque, jusqu'au boulevard Demorieux, à côté d'Allonnes, en passant par La Chapelle-Saint-Aubin.

Seuls les carrefours de cette partie de la rocade seront encore éclairés puisqu'ils sont des lieux piétons.

Une initiative prise dans le cadre de "Méga pôle", le plan de transition énergétique pensé par Le Mans Métropole.

Pourquoi la municipalité a-t-elle décidé de limiter la vitesse à 30 km/h ?

Pourquoi à La Chapelle-Saint-Aubin la vitesse est limitée à 30 km/h ?

Réduire les risques d'accidents liés à une vitesse excessive et diminuer la pollution sonore sont les deux raisons qui ont conduit la municipalité à prendre cette mesure en ce mois de mai 2022.

Il y a déjà des ronds-points, des ralentisseurs, des feux rouges dans la commune mais ce n'est pas suffisant, ainsi le conseil municipal a pris la décision par arrêté de passer de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h dans toute la commune.

Les panneaux ont été posés au début du mois de mai aux entrées de la commune. C'est une première en Sarthe.

Pourquoi cette mesure ?

C'est une mesure qui répond d'abord à un problème de sécurité. Il a été constaté que les véhicules entrant ou sortant, roulent au-dessus de 50 km/h et il est noté une circulation très intense dans la commune notamment rue de l'Europe et rue de Coup-de-Pied. Le flux de véhicules continue d'augmenter, il fallait donc s'en préoccuper dès maintenant. Une étude datant de quatre ans montrait que 10 000 véhicules empruntaient quotidiennement l'artère principale de la commune, aujourd'hui ce doit être beaucoup plus.

Même si peu d'accidents corporels ont été recensés dans la commune, l'accidentalité doit être réduite. Il faut savoir qu'à 50 km/h, on estime à 90 % le risque de mortalité pour un piéton percuté par un véhicule, contre 50 % lorsque le véhicule roule à 30 km/h. A 50 km/h, une distance de 28 m est nécessaire pour s'arrêter sur route sèche contre 13 m à 30 km/h.

De plus, il en découlera une diminution de la pollution sonore liée aux bruits d'accélération, de changement de régime car ce n'est pas la vitesse mais l'accélération qui occasionne les perturbations.



Du nouveau sur la commune : un parcours de disc golf

Un parcours de **disc golf** vient d'ouvrir au Bois de Saint-Christophe.

Celui-ci vient s'ajouter aux nombreux parcours présents en Sarthe, premier département de France en termes d'adhérents et d'infrastructures.

Le **disc golf** se joue comme le golf mais au lieu de propulser une balle à l'aide d'un club pour effectuer des coups successifs, le joueur de disc golf lance un disque, frisbee, à la force du bras. L'objectif est de réaliser un parcours de 9 trous ou paniers en un minimum de lancers.

C'est une activité ludique, écologique, populaire et gratuite. L'utilisation du parcours est libre, il suffit d'avoir un frisbee pour le pratiquer seul, en famille ou entre amis, pour s'amuser ou pour s'entraîner.

Vous trouverez sur le site un panneau sur lequel sont présentés le principe et les règles du jeu, le descriptif du parcours et la carte de scores à télécharger.

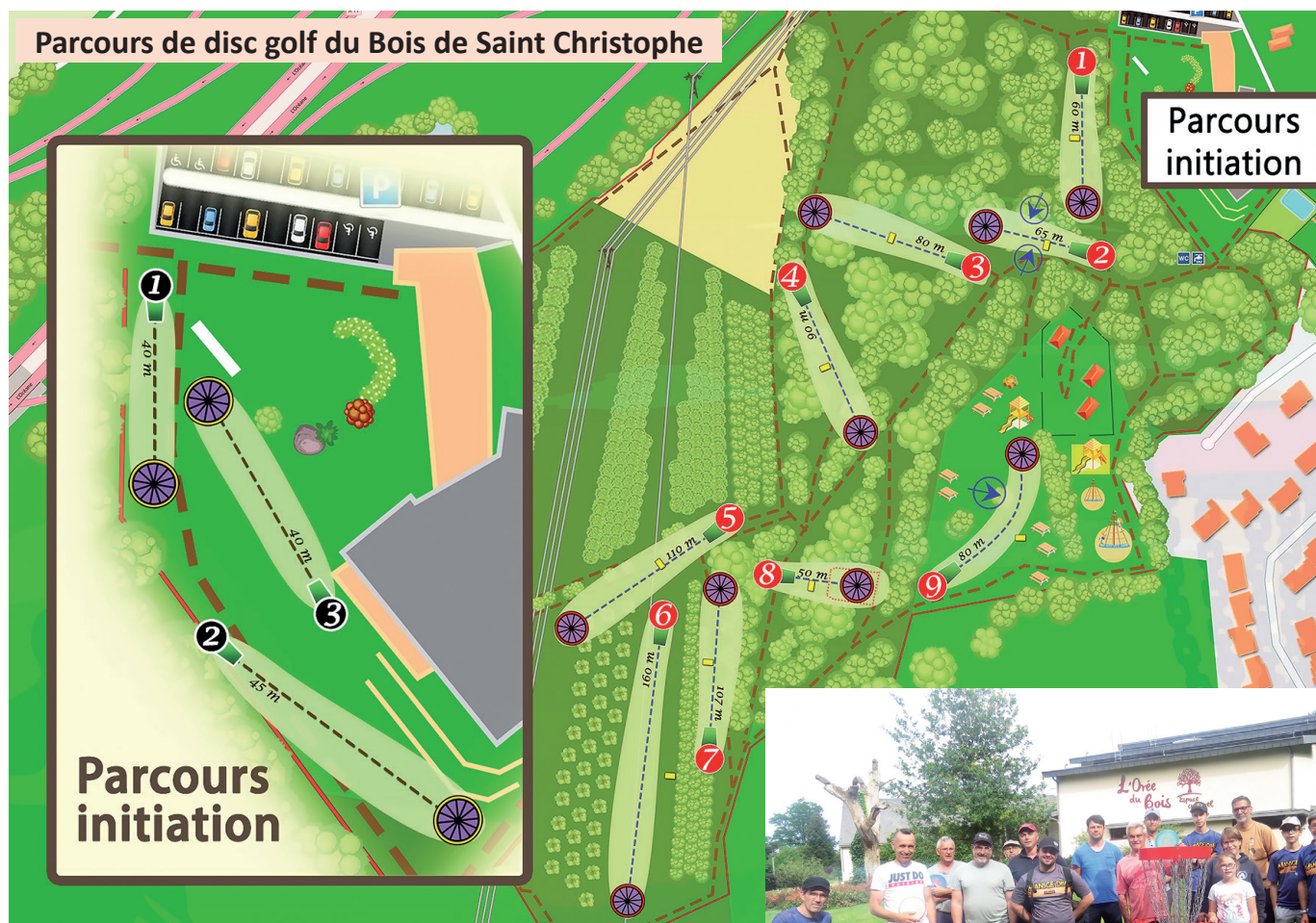
Le long du parcours, à chaque panier, vous retrouverez un panneau où sont indiqués la distance pour atteindre la cible et le nombre de lancers.

Il est rappelé que les pratiques non encadrées se font sous l'entière responsabilité du joueur ou des parents pour les mineurs.

Bon plaisir à tous pour cette nouvelle activité !!



Photo Catherine Chaillou - Le Maine Libre



Vendredi 3 juin, Christophe Legendre, président du MANSGE DISC, 1^{er} club sarthois de **disc golf**, et Joël Jarossay, adjoint chargé de la vie associative et sportive, ont présenté le nouveau parcours de **disc golf** situé au Bois de Saint-Christophe.



Photo Catherine Chaillou - Le Maine Libre